PROVINCE de NAMUR
Direction de la Santé publique (DSP)
Direction des Affaires sociales et sanitaires (DASS)
Service de l'Observation, de la programmation et du Développement territorial

Au cœur de votre santé

23 septembre
Journée mondiale des sourds

Depuis 1958, le 28 septembre est la «Journée mondiale des sourds». La Fédération mondiale des sourds, présente dans 123 pays, organise cette journée dans le but de sensibiliser la population à la reconnaissance de la culture sourdes et de la langue des signes.

De quoi parle-t-on ?

Contrairement à une idée reçue, une personne sourde n'est pas forcément muette, une personne muette pas forcément sourde.

Au niveau physique, les organes touchés sont distincts et ne sont en aucun cas liés:

- La surdité implique une perte partielle ou totale de l'audition et touche l'oreille (externe, moyenne et/ou interne).
- La mutité, d'un point de vue médical, désigne l'absence de cordes vocales ou l'incapacité de la personne à les utiliser.

Les cordes vocales d'une personne sourde peuvent être fonctionnelles (même si l'apprentissage de la parole est plus compliqué).

Le dépistage

Un dépistage néonatal de la surdité peut se faire à l'hôpital. La surdité touche une personne sur 100 chez les moins de 20 ans.
Pour communiquer avec le reste du monde, la communauté des personnes sourdes dispose de la langue des signes depuis la moitié du 18ème siècle. Il y aurait 130 langues des signes dans le monde.

À Namur, l'école Sainte-Marie (Ecole et Surdité ASBL) propose l'inclusion de petits groupes d'enfants sourds ou malentendants dans des classes ordinaires. Dans cet esprit, une minorité (quelques élèves sourds ou malentendants) est recréée au sein du groupe-classe majoritairement entendant. L'élève sourd est ainsi directement confronté à ce que sera sa vie hors de l'école: la vie parmi une majorité de concitoyens qui parlent et entendent le français et les entendants comprennent la réalité des personnes sourdes.

Quelques conseils

1. En présence d'une personne sourde, éviter de mettre la main devant la bouche, cela l'empêche de lire sur vos lèvres.
2. Veiller, si on hausse le ton, à ne pas augmenter son débit de parole et à bien articuler quand même.
3. Toujours s'orienter vers la personne sourde et pas vers l'interprète s'il y en a un(e) sinon la personne sourde risque d'avoir l'impression de ne pas être écoutée. De plus, elle utilise des signes ou des gestes qui peuvent être porteurs de sens.
4. Garder une distance suffisante de communication (au-delà de 50 cm).
5. Si la personne sourde ne comprend pas la lecture labiale, ne pas hésiter à utiliser l'écrit, du papier, une tablette ou un smartphone par exemple.
6. Éviter toujours, si possible, d'aborder une personne sourde par l'arrière.

Quelques chiffres*

- La Belgique compte près de 980.000 personnes sourdes et malentendantes. La Fédération Wallonie-Bruxelles en compte près de 415.000 soit 8,6% de la population. En province de Namur, cela représente un peu plus de 42.000 personnes
- 12.000 à 22.000 personnes utilisent la langue des signes en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- La surdité handicapante dans la vie quotidienne touche un peu plus de 11% de la population de 20 à 59 ans et ce chiffre évolue avec l'âge. Dès 80 ans, la surdité (légère à grave) touche une personne sur deux.

Références & sources

- ***La référence pour les personnes sourdes et leur entourage***
  http://www.ffsb.be

- ***Pour découvrir la langue des signes***
  http://www.lsfb.be/

- ***Plus de conseils***
  http://visualmundi.ffsb.be/fiches-communes/info-surdite/comment-communique-t-on-avec-elles/#

** source: Fédération Francophone des Sourds de Belgique*

Editeur responsable : V. Zuinen - Place Saint-Aubain 2 - 5000 Namur